



MINISTÈRE DE LA DÉCENTRALISATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

# *Parcours professionnels, carrière et rémunération – Avenir de la fonction publique*

*Séquence 4  
Réunion du 16 juin 2015*



**Grilles de rémunération :**  
**améliorations proposées dans la**  
**perspective de la signature d'un accord**  
**majoritaire**  
**(comparaison avec les projets de grilles présentées**  
**lors de la réunion du 19 mai 2015)**

## Grilles de catégorie C

### Rappel des améliorations proposées le 19 mai 2015 (comparaison avec la précédente proposition) :

- Amélioration des indices du grade C 1: chaque échelon bénéficie de 2 points majorés *supplémentaires*. Le bornage indiciaire proposé est **IB 354–IB 432**. La durée de grade est diminuée de 2 ans (28 ans) ;
- Amélioration de certains indices du grade C 2 qui permet un bornage indiciaire fixé entre **IB 356–IB 486**. La durée de grade est également diminuée de 2 ans (28 ans) ;
- Amélioration de certains indices du grade C 3, notamment le dernier échelon qui gagne 2 points d'indice majoré ce qui conduit à un bornage indiciaire compris entre **l'IB 380 et l'IB 551**. La durée de grade est diminuée d'1 an (19 ans).

## Grilles de catégorie C

### Nouvelles améliorations :

- Une durée des grades C 1 et C 2 diminuée de 2 ans par rapport à la grille transmise le 19 mai 2015, **permettant de ramener à 26 ans la nouvelle durée de ces deux grades.**
- Une augmentation de l'indice afférent au dernier échelon du grade C 3 de 5 points d'indice majoré. Cet échelon terminal serait ainsi porté à **l'indice brut 558.**
- Une montée en charge de la revalorisation plus rapide, avec une **atteinte de la grille cible dès 2020.**

**Grilles de catégorie C**  
**Structure de la nouvelle grille cible**

**Trois grades C 1, C 2 et C3**

C1 (recrutement sans concours) : **IB 354 – IB 432** (12 échelons – durée du grade 26 ans) à comparer aux bornes de l'échelle 3 (IB 340-IB 400) ;

C2 (recrutement concours) : **IB 356 – IB 486** (12 échelons – durée du grade 26 ans) à comparer aux bornes des échelles 4 (IB 342-IB 432) et 5 (IB 348-IB 465) ;

C3 : **IB 380 – IB 558** (10 échelons – durée du grade 19 ans), à comparer aux bornes de l'échelle 6 résultant de la revalorisation intervenue au 1<sup>er</sup> janvier 2015 (IB 364-IB 543).

**Etapas de la revalorisation**

2017 : transfert primes/points, fusion des échelles 4 et 5 et reclassement des agents dans la nouvelle carrière;

2018, 2019 et 2020 : poursuite de la revalorisation de C1. Les grades C2 et C3 sont pour l'essentiel, revalorisés en deux tranches (2018 et 2020).

## Grilles de catégorie B

### Rappel des améliorations déjà proposées le 19 mai 2015 :

- Amélioration des indices du grade B 1, chaque échelon bénéficiant en moyenne d'une augmentation 2,6 points majorés par rapport à la précédente proposition, le dernier échelon étant majoré de 4 points : le bornage indiciaire proposé est de **IB 365 – IB 591**. La durée de grade a par ailleurs été diminuée d'1 an (32 ans) ;
- Amélioration du grade B 2, chaque échelon bénéficiant en moyenne d'une augmentation 3 points majorés par rapport à la précédente proposition, le dernier échelon est majoré de 6 points : le bornage indiciaire proposé est de **IB 372 – IB 631**. La durée de grade a par ailleurs été diminuée d'1 an (32 ans) ;
- Amélioration du grade B 3, chaque échelon bénéficiant en moyenne d'une augmentation 2,9 points majorés par rapport à la précédente proposition, le dernier échelon est majoré de 3 points : le bornage indiciaire proposé est de **IB 446 – IB 701**.

## Grilles de catégorie B

### Nouvelles améliorations

#### Les améliorations de structure

Diminution **de 2 ans de la durée des grades B 1 et B 2** par rapport à la grille transmise le 19 mai 2015 (soit une diminution d'un an par rapport à la grille actuellement en vigueur).

**La nouvelle durée des grades B 1 et B 2 serait ainsi ramenée à 30 ans.**

Pour cela, il est proposé de supprimer les premiers échelons des grades B 1 et B 2. La durée du 1<sup>er</sup> échelon (nouveau) de ces deux grades serait fixée à 2 ans et la durée de stationnement du 11<sup>ème</sup> échelon (nouveau) de ces deux grades serait réduite d'un an (nouvelle durée fixée à 3 ans au lieu de 4 ans).

## Grilles de catégorie B

### Nouvelles améliorations (suite)

#### Les améliorations indiciaires

- Une augmentation de **5 points d'indice majoré** de l'indice afférent aux **échelons terminaux** de chaque grade (B 1, B 2 et B 3) ;
- Des améliorations indiciaires en bas de grille des grades B 1 et B 2 :
  - En B 1 : ajout de **3 points d'indice majoré** sur les **4 premiers échelons nouveaux** ;
  - En B 2 : ajout de **9 points d'indice majoré** sur le **1<sup>er</sup> échelon nouveau**, **8 points sur les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> échelons nouveaux**, **7 points sur le 4<sup>ème</sup> échelon nouveau** et **6 points sur le 5<sup>ème</sup> échelon nouveau**.
  - Enfin en B 3, ajout **d'un point d'indice majoré au 8<sup>ème</sup> échelon** permettant d'éviter une inversion de carrière.



**Grilles de catégorie B**  
**Structure de la nouvelle grille cible**

Trois grades B 1, B 2 et B 3

B1 (recrutement Bac) : **IB 372 – IB 597** (13 échelons – durée du grade 30 ans) à comparer aux bornes actuelles du NES 1 (IB 348-IB 576) ;

B2 (recrutement Bac +2) : **IB 389 – IB 638** (13 échelons – durée du grade 30 ans) à comparer aux bornes actuelles du NES 2 (IB 350-IB 614) ;

B3 : **IB 446 – IB 707** (11 échelons – durée du grade 24 ans), à comparer aux bornes actuelles du NES (IB 404-IB 675).

**Etapas de la revalorisation :**

2016 : Transfert primes/points :

2017 et 2018 : poursuite de la revalorisation de B1, B2 et B 3.

## Grilles de catégorie A

### Rappel des améliorations déjà proposées le 19 mai 2015 :

- Le premier grade du corps des attachés (A-type Cigem) : passage d'un grade à 11 échelons (au lieu de 12) se déroulant sur 26 ans (au lieu de 26,5). Les indices afférents à chaque échelon, sans tenir compte du 1<sup>er</sup> échelon qui est supprimé, sont améliorés en moyenne de plus de 5 points d'indices majorés par rapport à la précédente proposition. Le bornage indiciaire proposé est compris entre **l'IB 444 et l'IB 821**.
- Le 1<sup>er</sup> grade d'avancement du corps des attachés (A-type Cigem: attachés principaux ) : passage d'un grade à 9 échelons (au lieu de 10) se déroulant sur 18 ans (au lieu de 19). Les indices afférents à chaque échelon, sans tenir compte du 1<sup>er</sup> échelon qui est supprimé, sont améliorés en moyenne de plus de 7 points d'indices majorés par rapport à la précédente proposition. Le bornage indiciaire proposé est compris entre **l'IB 593 et l'IB 995**.

Ces modifications de structure devaient intervenir dans un second temps, à la suite de la revalorisation de la grille consécutive au transfert d'une partie de l'indemnitaire.

## Grilles de catégorie A

### Nouvelles améliorations

**Anticipation du calendrier de revalorisation** : une revalorisation de la grille en trois étapes, **dès 2017**, avec une mesure complémentaire intervenant en 2020.

**Revalorisation de l'indice terminal du second grade du corps des attachés** (A type CIGeM) **porté, en 2020, à l'indice brut 1015**. Revalorisation concomitante de l'indice terminal du grade de directeurs de service pour maintenir le différentiel existant actuellement.

## Grilles de catégorie A

### Structure de la nouvelle grille

Trois grades et un grade en extinction (FPE) : attaché, attaché principal, attaché hors classe et directeur des services (en extinction)

Attaché : IB 444 – IB 821 (11 échelons – durée du grade 26 ans) à comparer aux bornes actuelles (IB 404-IB 801) ;

Attaché principal : IB 593 – IB 1015 (9 échelons – durée du grade 18 ans) à comparer aux bornes actuelles (IB 504-IB 966) ;

Directeur des services : IB 547 – IB 1020 (14 échelons – durée du grade 24 ans) à comparer aux bornes actuelles (IB 529-IB 985) ;

Attaché hors classe : IB 797 – IB 1027 (6 échelons – durée du grade 11,5 ans) et échelon spécial en HEA, à comparer aux bornes actuelles des 6 échelons (IB 759-IB 1015).

---

## **Grilles de catégorie A**

### **Structure de la nouvelle grille (suite)**

#### **Etapas de la revalorisation :**

2017 : 1<sup>ère</sup> étape de transfert primes/points et 1<sup>ère</sup> étape de la revalorisation ;

2018 : 2<sup>nde</sup> étape de transfert primes/ points

2019 : 2<sup>nde</sup> étape de la revalorisation. En 2020, fixation de l'IB 1015 et l'IB 1020 au sommet des grades d'attaché principal d'une part et de directeur des services d'autre part.

***MERCI DE VOTRE ATTENTION***